

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 4 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

Date de convocation et d'affichage :

29 mars 2024

Numéro :

D20240404_104

Objet :

Appel à candidature d'ORGANOM pour la prévention des déchets- année 2024- demande de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. FLEURY

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu la délibération n°2024009 du 13 février 2024 d'ORGANOM confirmant le maintien de son soutien financier à destination des EPCI adhérents pour favoriser la réduction des déchets ménagers et assimilés et la mise en œuvre de nouvelles démarches d'économie circulaire ;

Vu l'appel à candidature « Prévention des déchets 2024 » d'ORGANOM reçu le 4 mars 2024 ;

Vu la délibération n°20231116-239 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 engageant la Communauté de Communes de la Dombes dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

Vu la délibération n°D2020_07_05_099 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation au Bureau pour solliciter l'octroi de subventions et d'aides pour la réalisation de projets communautaires ;

Considérant,

Dans le cadre de son maintien d'un soutien financier à destination des EPCI adhérents pour favoriser la réduction des déchets ménagers et assimilés et la mise en œuvre de nouvelles démarches d'économie circulaire, ORGANOM a diffusé un nouvel appel à candidature « Prévention des Déchets », joint en annexe au présent document.

Cet appel à candidature 2024 permet de solliciter une subvention pour des projets en lien avec les axes suivants :

- le développement du réemploi,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le broyage des déchets verts,
- la mise en œuvre des PLPDMA (élaboration et suivi),
- la prévention et le tri des emballages hors-foyer,
- les filières innovantes pour le recyclage en déchèterie.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 10 avril 2024. Les dépenses devront avoir été engagées durant l'année civile 2024.

Cet appel à projets comporte deux volets :

- un soutien aux projets des EPCI ;
- un soutien pour des partenariats entre les EPCI et des associations de leur territoire.

Le taux de subvention est plafonné à 80% des dépenses HT avec un montant d'aide maximum de 15 000 € pour chaque EPCI dont 5 000 € réserver à des actions de partenariat avec des associations locales. Les dépenses doivent être engagées durant l'année civile 2024.

Il est proposé au Bureau de déposer un dossier de candidature pour les deux volets.

1) Soutien aux projets des EPCI

La Communauté de Communes de la Dombes s'est engagée, par délibération en Conseil communautaire, en novembre 2023, à élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.

Les PLPDMA sont des documents de planification sur six années et permettent de territorialiser et préciser des objectifs de prévention des déchets et de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre, en lien avec les objectifs fixés par les plans national et régional de prévention des déchets.

Pour ce faire, la CCD envisage de s'appuyer sur l'expertise d'un bureau d'études pour l'accompagnement et la réalisation de son PLPDMA. Le coût estimé de cette prestation est de 35 864 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du réemploi, il est prévu la conception et la fourniture de mobilier de sensibilisation pour la Recyclerie de la Dombes qui ouvrira ses portes à l'automne prochain. Le coût estimé du mobilier est de 4 900 € HT.

Il est proposé de solliciter une subvention de 10 000 € auprès d'Organom, pour financer :

- l'élaboration du PLPDMA de la Dombes qui débutera en 2024 et fera l'objet de factures d'acomptes,
- la conception et la fourniture de mobiliers de sensibilisation au réemploi.

2) Soutien des partenariats avec les associations locales

Organom soutient également les partenariats entre la collectivité et les associations locales sur des projets de sensibilisation à la réduction des déchets.

La CCD tiendra un stand et soutient pour la 3^e année consécutive, le festival Eco Solid'ère qui aura lieu le 1^{er} juin 2024 à Châtillon-sur-Chalaronne. Eco Solid'ère vise à sensibiliser le grand public à des thématiques environnementales comme la préservation des ressources, le développement du compostage, le réemploi des objets et des textiles, ...

Ce partenariat avec Eco Solid'ère représente une participation de la CCD à hauteur de 2 500 € pour 2024, il est proposé de solliciter une aide d'Organom à hauteur de 2 000 €.

Plan de financement prévisionnel des deux volets de la subvention Organom :

Actions éligibles à l'appel à candidature d'ORGANOM	Dépenses € TTC	Financement € TTC		
		ORGANOM	FCTVA	Autofinancement
Elaboration du PLPDMA	43 036,80 €	6 080,00 €	0,00 €	36 956,80 €
Mobilier sensibilisation réemploi	5 880,00 €	3 920,00 €	964,56 €	995,44 €
Partenariat festival Eco Solid'ère	2 500,00 €	2 000,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL	51 416,80 €	12 000,00 €	964,56 €	38 452,24 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement prévisionnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- **De s'engager** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

